

Majorité sexuelle à 15 ans ?

Par **Sunny92**, le **04/01/2010** à **17:03**

Bonjour,

Je voudrais savoir si je tombe sous le coup de la loi en ayant des relations sexuelles avec un jeune de 15 ans et 5 mois. Nous sommes amoureux et souhaitons aller plus loin, mais je me pose des questions sur la majorité sexuelle, car j'ai 24 ans... Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **04/01/2010** à **17:14**

Bonjour,

Disons qu'avec un mineur de moins de 15 ans c'est un délit aggravé. De toute façon, avec un mineur, les parents risquent fort de vous tomber sur le dos.

Et les 24 ans sont homme ou femme ?